

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 11 juin 2018 à 20 h 30.

- Taxe de la redevance assainissement
- Vote des Subventions aux associations 2018
- Participation ASEM Mairie de SERVIES 2018
- Participation financière à l'OGEC – 2018
- Choix de l'architecte pour les travaux de réhabilitation et extension de la salle des fêtes
- Questions diverses

SEANCE DU 11 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit et le onze juin à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Brigitte FRANCOIS-THIERRY, Alain BENAZECH, Christiane BARTHES, Céline CAMPS, Ludovic ANDRIEU, Marianne EECKOUT.

Absents/Excusés : Patricia HERAILH, Audrey BRUYERE, Jean-David BERTHON, Mathieu LALIEVE, Cyril PRADIES.

Secrétaire de séance : Christiane BARTHES

Taxe de la redevance assainissement - 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la redevance d'assainissement collectif se décompose de la façon suivante :

- Part fixe : 10.00 € par logement
- Part proportionnelle : 1.30 € par m³,

et propose de délibérer sur une éventuelle augmentation du tarif de la redevance assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance d'assainissement pour l'année 2018, comme suit :

- Part fixe (sans changement) : 10 € par logement
- Part proportionnelle : 1.40 € par m³.

Subventions aux associations 2018.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2018 :

- Association des parents d'élèves école privée	200.00 €
- Association des parents d'élèves école publique	200.00 €
- Foyer socio-éducatif collège Vielmur	100.00 €
- Pimprenelles St Paulaises	100.00 €
- Ecole de Musique Pays d'Agout	200.00 €
- Association de pétanque Guitalens-L'Albarède	200.00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers St Paul Cap de Joux	100.00 €
- Coopérative scolaire école publique (voyages 2018-2019)	750.00 €
- MJC Pays d'Agoût	200.00 €
- Club de Pêche	200.00 €
- Croix Rouge	100.00 €
- Ecole de Foot Pays d'Agout	200.00 €

Il est rappelé que la subvention octroyée ne sera versée qu'après dépôt d'un dossier de demande. Ainsi un courrier de relance va être envoyé aux associations n'ayant pas, à ce jour, déposé de dossier.

Le Conseil vote aussi la participation de l'arbre de Noël des écoles :

- Association des parents d'élèves école privée	18.00 €/enfant
- OCCE81 Coopérative scolaire des écoles publiques	18.00 €/enfant.

Adopté à l'unanimité.

Participation ASEM Mairie de SERVIÈS – année 2018

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, la municipalité fait le choix, après délibération, de participer au remboursement de l'ASEM, employée de la Mairie de Serviès, intervenant auprès de l'école privée de la commune de Serviès, sur laquelle 7 enfants de la commune de Guitalens-l'Albarède sont scolarisés actuellement.

Le remboursement pour 2018 s'élèverait donc à 986.78 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) décide, pour l'année 2018, de ne pas participer à ce remboursement auprès de la Mairie de SERVIÈS.

Participation financière à l'OGEC – 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le calcul relatif à la participation versée à l'OGEC pour 2018.

Ce calcul fait ressortir un montant à verser de 282 € par enfant, soit 1 974 € (7 enfants scolarisés).

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), décide de ne pas verser de participation financière à l'OGEC de Serviès pour l'année 2018.

Un forfait calculé d'après les dispositions de la loi CARLE sera étudié.

Choix de l'architecte pour les travaux de réhabilitation et extension de la salle de fêtes

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres. 12 architectes ont fait acte de candidature pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de suivre l'avis de cette commission.
- de confier à l'ATELIER T, la mission de maîtrise d'œuvre au taux de 7.3 %

Le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les contrats d'honoraires au nom de la Commune.

Questions diverses :

- Problème de fossés à la Plaine : présentation de devis pour busage. A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord pour procéder à cette intervention (3 500 € HT).
- Travaux à la salle des fêtes : proposition de mise à disposition de petites salles aux associations durant la durée des travaux. Au préalable, quelques travaux de rafraichissement seront réalisés en interne.
- Demande de l'association de pétanque : hangar couvert en photovoltaïque. Le projet va être étudié.
- Vente de l'ancienne école de Guitalens : un sous seing est en cours de signature.
- Aire de repos : la réfection des WC a été réalisée par les employés communaux de Guitanes-l'Albarède et de St Paul cap de Joux.
- Bulletin municipal : feuille de juillet en cours de finalisation

Suivent les signatures.

GARDELLE Raymond	
BENAZECH Alain	
FRANCOIS THIERRY Brigitte	
ANDRIEU Ludovic	
BARTHES Christiane	
BASTIÉ Céline	
BERTHON Jean-David	
BRUYERE Audrey	
EECKOUT Marianne	
HERAILH Patricia	
LALIEVE Mathieu	
PRADIES Cyril	